



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION BRETAGNE

Agence Régionale de Santé de Bretagne

A R R Ê T É

relatif au renouvellement de la composition du comité de coordination de lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine (COREVIH)

LE PREFET DE LA REGION DE BRETAGNE
PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L 3121-1, D 3121-34 et D 3121-37,

Vu le décret n° 2005-1421 du 15 novembre 2005 relatif à la coordination de la lutte contre l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine,

Vu le décret n° 2007-438 du 25 mars 2007 modifiant le décret n°2005-1421 du 15 novembre 2005 relatif à la coordination de la lutte contre l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine,

Vu l'arrêté ministériel du 04 octobre 2006 relatif à l'implantation des coordinations de lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine,

Vu l'arrêté ministériel du 04 octobre 2006 relatif aux modalités de composition des comités de coordination de lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine,

Vu la circulaire n° DHOS/DGS/561 du 19 décembre 2005 relative à l'instauration des coordinations régionales de lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine,

Vu la circulaire n° DHOS/DGS/SD6A/2007/25 du 17 janvier 2007 relative aux modalités de mise en place des comités de coordination de la lutte contre l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Bretagne du 29 octobre 2007 relatif à la composition du comité de coordination de lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine ;

Sur proposition du directeur général de l'Agence Régionale de Santé ;

Arrête

Article 1 : Le comité de coordination de lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine, ayant pour siège d'implantation le centre hospitalier universitaire de Rennes, dénommé COREVIH Bretagne, est renouvelé pour une durée de 4 ans.

Article 2 : Le COREVIH élira lors de sa réunion d'installation un bureau constitué de 9 membres au minimum dont un président et un vice-président , intégrant au minimum une personne de chacun des 4 collèges mentionnés.

Article 3 : Le comité de coordination de lutte contre l'infection due au virus de l'immunodéficience humaine se réunit en formation plénière au moins trois fois par an dont une fois avec l'ensemble de ses membres en présence de l'Agence Régionale de Santé.

Article 4 : Sont nommés membres du COREVIH Bretagne :

1- Collège 1 : Représentants des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux

Titulaire : Monsieur le Docteur Cédric Arvieux (Centre Hospitalier Universitaire de Rennes)

Suppléant 1 : Monsieur le Docteur Frédéric Dézé (Centre Hospitalier de Saint Malo)

Suppléant 2 : Monsieur le Docteur Fabien Fily (Centre Hospitalier de Saint Malo)

Titulaire : Madame le Docteur Corinne Daniel (Centre Hospitalier de Saint Brieu)

Suppléant 1 : Monsieur le Docteur Claude Beuscart (Centre Hospitalier de Saint Brieu)

Suppléant 2 : Madame le Docteur Sylvie Le Moal (Centre Hospitalier de Saint Brieu)

Titulaire : Monsieur le Docteur Luc De Saint Martin (Centre Hospitalier Universitaire de Brest)

Suppléant 1 : Monsieur le Docteur Yann Quintric (Centre Hospitalier Universitaire de Brest)

Suppléant 2 : Madame le Docteur Adissa Minoui-Tran (Centre Hospitalier Universitaire de Brest)

Titulaire : Madame le Docteur Anabèle Dos Santos (Centre Hospitalier de Bretagne Atlantique – Vannes)

Suppléant 1 : Monsieur le Docteur Yves Poinsignon (Centre Hospitalier de Bretagne Atlantique – Vannes)

Suppléant 2 : Monsieur le Docteur Jean-Michel Le Roux (Centre Hospitalier de Pontivy)

Titulaire : Monsieur André Fritz (Centre Hospitalier Universitaire de Rennes)

Suppléant 1 : Madame Anne-Marie Lorho (Centre Hospitalier Universitaire de Rennes)

Suppléant 2 : Madame Brigitte Sal Simon (Centre Hospitalier Universitaire de Rennes)

Titulaire : Madame le Docteur Mathilde Niault (Centre Hospitalier Bretagne Sud – Lorient)

Suppléant 1 : Monsieur le Docteur Philippe Moreau (Centre Hospitalier Bretagne Sud – Lorient)

Suppléant 2 : à désigner

Titulaire : Madame le Docteur Pascale Perfezou (Centre Hospitalier Intercommunal de Cornouaille – Quimper)

Suppléant 1 : Monsieur le Docteur Benoît Roze (Centre Hospitalier Intercommunal de Cornouaille – Quimper)

Suppléant 2 : Madame le Docteur Viorica Largeau (Centre Hospitalier Intercommunal de Cornouaille – Quimper)

Titulaire : Monsieur le Docteur Faouzi Souala (Centre Hospitalier Universitaire de Rennes)

Suppléant 1 : Monsieur le Docteur Julien Boileau (Centre Hospitalier de Morlaix)

Suppléant 2 : à désigner

Titulaire : Madame le Docteur Séverine Ansart (Centre Hospitalier Universitaire de Brest)

Suppléant 1 : Monsieur le Docteur Sylvain Jaffuel (Centre Hospitalier Universitaire de Brest)

Suppléant 2 : Monsieur le Docteur Bernard Garo (Centre Hospitalier Universitaire de Brest)

2 – Collège 2 : Représentants de professionnels de santé et de l'action sociale

Titulaire : Madame Myriam Besse (Pôle de Coordination et de Prévention du Sida – Rennes)

Suppléant 1 : Madame Aude Coatleven (Ville de Rennes)

Suppléant 2 : à désigner

Titulaire : Madame Elisabeth Boittin-Bardot (Centre Hospitalier Intercommunal de Cornouaille – Quimper)

Suppléant 1 : Madame François-Baptiste Drevillon (Centre Hospitalier Intercommunal de Cornouaille – Quimper)

Suppléant 2 : Madame Sandrine Jaouen (Centre Hospitalier Intercommunal de Cornouaille – Quimper)

Titulaire : Madame Eliane Bronnec (Centre Hospitalier de Bretagne Atlantique- Vannes)

Suppléant 1 : Madame Bernadette Le Mabec (Centre Hospitalier de Bretagne Atlantique- Vannes)

Suppléant 2 : Monsieur Pascal Gilois (Centre Hospitalier Universitaire de Rennes)

Titulaire : Monsieur le Docteur Jean Marc Chapplain (Centre Hospitalier Universitaire de Rennes)

Suppléant 1 : Madame Joëlle Plémevaux (Réseau Ville Hôpital 35)

Suppléant 2 : Madame Claudine Costiou (Réseau Ville Hôpital 35)

Titulaire : Madame le Docteur Bénédicte Delamare (URPS Bretagne)

Suppléant 1 : Monsieur le Docteur Jonathan Beasse (Cabinet Médical Bécherel)

Suppléant 2 : Madame le Docteur Sophie Vallet (Centre Hospitalier Universitaire de Brest)

Titulaire : Madame Marie-Christine Derrien (Centre Hospitalier Universitaire de Brest)

Suppléant 1 : Madame Jocelyne Guevel (Centre Hospitalier Universitaire de Brest)

Suppléant 2 : Madame Laurence Van Gothem (Centre Hospitalier Universitaire de Brest)

Titulaire : Madame Myriam Hérault (Association Les Nouelles – Saint Briec)

Suppléant 1 : Madame Laurence Le Goff (Centre Hospitalier de Saint Briec)

Suppléant 2 : Madame Valérie Tardivel (Centre Hospitalier de Saint Briec)

Titulaire : Madame le Docteur Marie-Claire Martelot (CDAG Lorient)

Suppléant 1 : Madame le Docteur Martine Borne (Conseil Général Vannes)

Suppléant 2 : Madame Fabienne Le Nezet (CDAG Lorient)

Titulaire : Madame Françoise Morin (Centre Hospitalier Universitaire de Rennes)

Suppléant 1 : Madame Elodie Labbay (Centre Hospitalier Universitaire de Rennes)

Suppléant 2 : Madame Elisabeth Bougeard (Centre Hospitalier Universitaire de Rennes)

3 – Collège 3 : Représentants des malades et des usagers du système de santé

Titulaire : Monsieur Thierry Dael (CISS Bretagne)

Suppléant 1 : Madame Marinette Ferlicot (CISS Bretagne)

Suppléant 2 : Monsieur Julien Muffragi (SIDARMOR – Saint Briec)

Titulaire : Madame Béatrice Delhaye (Association Chrétiens et Sida-Quimper)

Suppléant 1 : Monsieur Gaël Moreno (SIDARMOR – Saint Briec)

Suppléant 2 : Monsieur Laurent Taillanter (CISS Bretagne)

Titulaire : Monsieur Pierre Gautier (Association Chrétiens et Sida-Quimper)

Suppléant 1 : Monsieur Gireg Blouin (Association Résonance – Caudan)

Suppléant 2 : Monsieur Gérard Quiviger (Association Actif Santé – Morlaix)

Titulaire : Monsieur Pierre-Olivier Le Clanche (Association AIDES – Rennes)
Suppléant 1 : Monsieur Vincent Guillemot (Association AIDES – Rennes)
Suppléant 2 : Madame Fabienne Gahinet (Association AIDES – Rennes)

Titulaire : Monsieur Aimé Quintin (Association Actif Santé – Vannes)
Suppléant 1 : Madame Laëtitia Kervran (Association Actif Santé – Brest)
Suppléant 2 : Monsieur Jack Potin (Association Chrétiens et Sida – Quimper)

Titulaire : Madame Isabelle Stéphant (Association Aides Atlantique)
Suppléant 1 : Monsieur Emmanuel Loyer (Association Aides – Brest)
Suppléant 2 : Monsieur Bruno Le Clezio (Association Aides Atlantique)

4 – Collège 4 : Personnes qualifiées

Titulaire : Madame Anne Maillard (Centre Hospitalier Universitaire de Rennes)
Suppléant 1 : Madame Elisabeth Polard (Centre Hospitalier Universitaire de Rennes)
Suppléant 2 : Madame Héléne Jantzem (Centre Hospitalier de Brest)

Titulaire : Monsieur Eric Maniscalco (SNEG – Québriac)
Suppléant 1 : Madame Elisabeth Desplanques (Ville de Quimper)
Suppléant 2 : Monsieur Yann Syz (Ville de Lorient)

Titulaire : Monsieur le Professeur Christian Michelet (Centre Hospitalier Universitaire de Rennes)
Suppléant 1 : Madame Christiane Rouaud (Centre Hospitalier Universitaire de Rennes)
Suppléant 2 : Monsieur Philippe Gueniffey (Ville de Saint Brieu)

Titulaire : Monsieur Yannick Poulain (Association Liberté Couleurs – Rennes)
Suppléant 1 : Monsieur Hervé Strilka (IREPS Côtes d'Armor – Morbihan)
Suppléant 2 : à désigner

Titulaire : Madame Carine Soulard (Sida Info Service – Nantes)
Suppléant 1 : Madame Claire Manneville (Sida Info Service – Nantes)
Suppléant 2 : à désigner

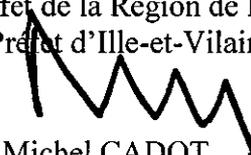
Titulaire : Madame Isabelle Tron (Observatoire régional de la santé de Bretagne – Rennes)
Suppléant 1 : Monsieur Pascal Jarno (Centre Hospitalier Universitaire de Rennes)
Suppléant 2 : à désigner

Article 5 : La durée du mandat des membres du COREVIH est de 4 ans. Tout membre qui, au cours de son mandat décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné, est remplacé pour la durée du mandat restant à courir, par ses suppléants, dans leur ordre de nomination.

Article 6 : La secrétaire générale pour les affaires régionales, le directeur général de l'Agence Régionale de Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bretagne.

Rennes, le **18 NOV. 2011**

Le Préfet de la Région de Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine


Michel CADOT